

**Assemblée générale**

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
5 juillet 2005
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 3^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 6 octobre 2003, à 15 heures

Président : M. Belinga-Eboutou. (Cameroun)
puis : M. Priputen (Vice-Président) (Slovaquie)

Sommaire

Point 105 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

Point 106 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)

Point 107 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-54251 (F)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 105 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite) (A/58/172, A/58/204)

Point 106 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (suite) (A/58/3, A/58/61-E/2003/5, A/58/67-E/2003/49, A/58/79, A/58/229, A/58/159, A/58/153 et AC.3/58/L.2)

Point 107 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (suite) (A/58/160)

1. **M^{me} Blomquist** (Danemark), prenant la parole en sa qualité de représentante de la jeunesse, rappelle que, si l'essentiel des ressources est consacré à promouvoir l'éducation pour tous, à lutter contre le chômage des jeunes et le VIH/sida, il reste nécessaire de mettre au point une stratégie intégrée afin d'améliorer la coordination entre les programmes des Nations Unies, les jeunes et les pouvoirs publics. Les jeunes de toutes les régions peuvent largement contribuer au développement de leur village ou quartier.

2. Le rapport du Secrétaire général consacré à la promotion de l'emploi des jeunes (A/58/229) témoigne de l'attention portée à la question, sans vraiment apporter de précisions quant à l'attitude à adopter. Les recommandations qui y sont formulées ne comportent pas réellement de mesures concrètes et, surtout, rien n'y évoque la nécessité de renforcer les activités des Nations Unies en faveur des jeunes. C'est une approche globale qu'il faut adopter dans ce domaine; il est inutile de consacrer un programme distinct aux jeunes si on renforce suffisamment les activités en leur faveur.

3. La Déclaration du Millénaire scelle la plus grande alliance jamais conclue entre riches et pauvres; ce devrait aussi être un pacte entre les générations. En 2005, lorsque les États Membres feront le point des progrès accomplis à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, il serait important d'étudier comment les jeunes pourraient participer plus activement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

4. Les jeunes doivent faire l'objet d'une attention particulière dans de nombreux domaines du développement social. À cet égard, la situation en matière de VIH/sida est particulièrement pressante. Les statistiques sur l'infection chez les 15-24 ans sont atterrantes. Il faut que les pouvoirs publics s'engagent à combler le déficit actuel des ressources – estimé à 10 milliards de dollars –, ainsi qu'à garantir le droit des jeunes à bénéficier d'une éducation sexuelle et à se protéger contre les maladies sexuellement transmissibles. L'épidémie ayant des conséquences directes sur l'existence des jeunes, il convient de la combattre en collaboration avec les associations les représentant.

5. **M. Priputen (Slovaquie)**, Vice-Président, prend la présidence.

6. **M. Paolillo** (Uruguay), s'exprimant au nom des pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et des États associés (Bolivie et Chili), dit que ceux-ci accueillent avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/58/172) et réaffirment leur attachement aux principes et objectifs définis lors du Sommet. Ils réaffirment également leur attachement aux principes de la démocratie représentative, de la primauté du droit et du respect inconditionnel des droits civils et politiques, sur lesquels repose l'intégration régionale.

7. Les pays du MERCOSUR et les États associés ont fondé leurs objectifs de développement social sur l'Engagement de Gramado de septembre 2000, qui va dans le sens du Programme d'action de Copenhague. Ils ont par ailleurs mis en place un mécanisme de liaison entre les ministres du développement social afin de recenser les priorités communes et de mettre au point des programmes et projets aux niveaux national et régional dans des domaines tels que la lutte contre la pauvreté et l'éradication du travail des enfants. Il est essentiel à cette fin de créer des emplois et d'élargir l'accès de la population, en particulier des enfants et des groupes vulnérables, à l'éducation et aux soins. Compte tenu des difficultés économiques que traversent les pays du MERCOSUR et les États associés, leurs gouvernements se sont efforcés de répondre aux besoins des groupes marginalisés par des actions ciblées. Estimant par ailleurs que le développement social requiert la participation de tous les acteurs, ils encouragent la société civile et le

mouvement coopératif à participer au développement régional et à l'intégration économique. La communauté internationale, en particulier les institutions de Bretton Woods, doit soutenir ces efforts en ouvrant les marchés internationaux.

8. **M. de Alba** (Mexique) dit que sa délégation s'associe à la déclaration que le Pérou a faite au nom du Groupe de Rio. Le développement social supposant la pleine participation de tous les secteurs de la société, il faut prendre des trains de mesures pour éviter que les groupes vulnérables ne soient marginalisés et pour donner aux handicapés et aux personnes âgées les moyens de participer à la vie sociale. Le Mexique, qui a récemment adopté des lois pour prévenir la discrimination des groupes vulnérables, a mis en place un conseil national pour prévenir la discrimination.

9. L'initiative visant à élaborer un instrument international sur les droits des personnes handicapées pourrait tirer parti de l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre du Programme mondial d'action concernant les personnes handicapées. Il convient de tenir dûment compte des recommandations du Secrétaire général concernant la teneur de cet instrument international. L'intervenant souligne par ailleurs qu'il faut avoir une vision d'ensemble du lien entre handicap et droits humains et tenir compte de la situation des handicapés dans les activités nationales et internationales de développement.

10. Sa délégation est parfaitement consciente de la nécessité de prendre en compte le vieillissement dans les stratégies nationales de développement et d'éradication de la pauvreté. Les programmes de développement ne sauraient ni exclure ni ignorer les personnes âgées; à cet égard, il est essentiel que la formulation des politiques s'appuie sur des statistiques par âge et par sexe. L'intervenant appuie la proposition du Secrétaire général tendant à ce que la Commission de statistique fournisse les informations pertinentes. L'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement est un processus évolutif qui suppose une action à la fois nationale et internationale. Le Mexique s'emploie à mettre en œuvre un plan national sur le vieillissement qui vise à coordonner les activités de divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux dans des domaines tels que la législation, les soins médicaux, la sécurité sociale, la culture et les loisirs.

11. **M. Smith** (Australie), prenant la parole en sa qualité de représentant de la jeunesse, dit que, si les problèmes des jeunes à travers le monde peuvent sembler différer en apparence, son expérience l'a amené à constater qu'ils étaient fondamentalement identiques. Partout dans le monde, les jeunes veulent se sentir en sécurité, être appréciés et respectés, prendre leur vie en main et savoir qu'ils peuvent en infléchir le cours. Cependant, sur le plan local, on ne sait pas toujours comment s'y prendre pour susciter leur intérêt, les stimuler et les mobiliser. Ainsi, en Australie, des associations paroissiales et sportives et d'autres associations locales ont longtemps permis à des jeunes de se rencontrer, de s'identifier à des modèles et d'avoir le sentiment d'appartenir à un groupe. Ces structures n'ayant plus le même rayonnement, les jeunes se détachent de leur milieu traditionnel et se sentent isolés dans la société.

12. Le déclin des relations informelles entre générations est lourd de conséquences. L'Australie, qui s'emploie à définir le rôle des hommes, privilégie l'éducation des adolescents de sexe masculin. Elle est par ailleurs déterminée à embrasser la diversité et à instaurer une meilleure entente entre ses multiples populations, qui dessinent une véritable mosaïque culturelle.

13. D'ici à 2050, la moitié de la population mondiale sera composée d'enfants et de personnes âgées. Or, ces groupes n'ont le plus souvent aucune part dans la prise de décisions les concernant. L'utilité de la participation des jeunes ne fait plus aucun doute.

14. **M. Zeidan** (Liban) dit que son pays attache un grand prix à la notion de capital humain et s'emploie sans relâche à améliorer les conditions du développement social. Il a engagé à cette fin une collaboration fructueuse avec divers organismes des Nations Unies, dont la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications

15. La délégation libanaise a accueilli avec satisfaction les rapports du Secrétaire général sur le rôle des coopératives dans le développement social (A/58/159) et sur l'emploi des jeunes (A/58/229). Elle a tout particulièrement à cœur de promouvoir les droits des personnes handicapées, d'autant qu'à l'issue d'un

long et douloureux conflit, le pays compte davantage de personnes handicapées et celles-ci souffrent d'un plus large éventail d'incapacités. Le Parlement a récemment adopté une loi-cadre qui proclame les droits et la dignité des personnes handicapées au Liban et affirme la volonté du Gouvernement d'intégrer pleinement les personnes handicapées à la vie économique et sociale du pays. C'est à Beyrouth qu'a été lancée la Décennie des pays arabes pour les personnes handicapées (2003-2012). Le Liban sera heureux de participer activement au groupe de travail du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée relative aux personnes handicapées. Pour être efficace, cet instrument devrait envisager la situation des personnes handicapées en termes de droits en tenant compte des difficultés particulières que celles-ci connaissent dans les pays en développement.

16. **M^{me} Edstrom** (Banque mondiale) dit que, tout comme, depuis le 11 septembre, le mur imaginaire entre riches et pauvres s'est écroulé, depuis l'attentat perpétré le 19 août contre les locaux de l'ONU à Bagdad, on ne peut plus croire qu'un engagement sincère en faveur de la réduction de la pauvreté et des objectifs du Millénaire suffira à apaiser le sentiment d'exclusion et d'iniquité que partagent bien des gens à travers le monde.

17. La Banque mondiale a réaffirmé sa détermination à adopter une conception plus large du développement en s'employant à rétablir un équilibre. Les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé appuient les actions des pays en développement depuis 40 ans, mais il faut redoubler d'efforts si l'on veut atteindre les objectifs de développement du Millénaire d'ici à 2015. À l'évidence, ces ambitieux objectifs ne pourront être atteints si l'on ne tient pas pleinement compte des dimensions sociales du développement pour mettre en place des sociétés qui donnent aux pauvres les moyens de réaliser leurs propres aspirations et celles de leur famille.

18. En 2004, dans son Rapport sur le développement dans le monde, la Banque mondiale a expressément admis que l'amélioration des services passait nécessairement par l'émancipation des pauvres. C'est en effet en participant plus activement à la formulation des politiques et en ayant les moyens de contrôler et de discipliner les prestataires de services que les pauvres inciteraient ces derniers à mieux les servir. L'adoption de stratégies opérationnelles claires peut être

particulièrement utile à cet égard. La Banque mondiale est d'ailleurs en train d'achever la mise au point d'une stratégie de développement social qui aidera les pays à mettre en place des sociétés solidaires et ouvertes à tous et des institutions qui assument leurs responsabilités vis-à-vis des populations. Elle fait également une place de plus en plus large à l'intégration, à la protection et à l'émancipation des groupes vulnérables dont la Commission examine actuellement la situation : les jeunes, les personnes âgées et les handicapés.

19. Un groupe de jeunes de différents pays du monde a récemment rencontré le Président de la Banque dans un esprit de paix et de respect mutuel. Ces jeunes lui ont dit qu'ils étaient prêts à participer à la recherche d'une solution, mais qu'ils voulaient un avenir fondé sur l'insertion et la solidarité et non sur des valeurs purement économiques. La Banque mondiale, qui est attachée aux valeurs de l'Organisation des Nations Unies, est prête à aider la Commission à trouver des solutions aux grands problèmes et à prolonger l'action en faveur du développement au-delà de Copenhague.

20. **M. Zhang Yishan** (Chine) dit que tous les peuples du monde ont toujours aspiré à un développement économique et social concerté et à la prospérité. Cependant, malgré les progrès régulièrement enregistrés depuis la tenue du Sommet pour le développement social, la tâche reste immense.

21. La communauté internationale attend beaucoup de l'ONU, l'organisation internationale la plus universelle et la plus représentative dans le monde, celle qui y fait le plus autorité. Elle a à ce titre un rôle important à jouer, celui de coordonner les actions que mènent les États Membres pour instaurer à brève échéance un développement intégré de tous les pays. La Commission du développement social, à sa quarante et unième session, et le Conseil économique et social, lors du débat de haut niveau de sa session de fond, se sont penchés avec un certain succès sur les moyens d'améliorer la coopération internationale en faveur du développement social et d'éradiquer la pauvreté dans les zones rurales. De nouveaux progrès ont en outre été accomplis dans la protection des droits et des intérêts des groupes vulnérables.

22. La promotion d'un développement social équitable et concerté passe par le renforcement de la coopération internationale aux fins de l'éradication de la pauvreté. En 30 ans, le nombre de pays les moins

avancés a augmenté au point que ceux-ci, situés pour la plupart en Afrique et en Asie, représentent désormais plus d'un quart des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. La fracture croissante entre le Nord et le Sud et les disparités énormes entre riches et pauvres constituent désormais un paramètre déterminant pour la stabilité régionale et mondiale. La communauté internationale doit conjuguer ses efforts pour assurer la prospérité de tous et éradiquer la pauvreté.

23. Elle doit également promouvoir un développement économique et social concerté et intégré et adopter une vision d'ensemble pour assurer un développement humain global qui ne fasse pas de laissés-pour-compte. L'ONU a un rôle important à jouer à cet égard pour renforcer la coopération internationale nécessaire.

24. Conformément aux objectifs à long terme énoncés dans la Déclaration du Millénaire, d'ici à 2015, nous devons arrêter la propagation du VIH/sida, commencer à inverser la tendance actuelle et maîtriser le fléau du paludisme et des autres grandes maladies qui affligent l'humanité. La communauté internationale doit faire une plus large place à ces questions. La délégation chinoise espère que le projet de résolution qu'elle présentera sur l'« intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde » bénéficiera de l'appui des États Membres.

25. **M. Adechi** (Bénin) dit que la voie du développement social est particulièrement ardue pour les pays les moins avancés, notamment les 34 PMA d'Afrique, et qu'à l'évidence ces derniers ne pourront pas atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais prévus. Il reste encore trop à faire pour instaurer un développement durable et les actions qu'ils mènent avec les institutions internationales de financement du développement afin d'améliorer leur situation économique se heurtent à de multiples obstacles.

26. La communauté internationale semble prendre conscience des modes de reproduction de la pauvreté. Ceux-ci en révèlent la nature structurelle et montrent qu'on ne peut lutter efficacement contre la pauvreté sans évaluer les conséquences sociales des politiques économiques et inversement. Cette analyse devrait permettre de mieux cibler les mesures visant à améliorer les conditions de vie des plus démunis. À cet

égard, il convient de faire une large place au rôle de la famille, qui constitue l'unité de base de la société.

27. En 2004, la communauté internationale célébrera le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille. L'ONU a examiné les questions concernant les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes âgées et les handicapés d'un point de vue social, sans tenir compte du fait que ces entités sont toutes définies par le lien essentiel qu'elles entretiennent avec la famille. Cette approche sectorielle a permis de cerner un certain nombre de problèmes précis qui sont liés à la notion de famille. Cependant, à mesure que le débat s'est élevé, il s'est éloigné de la famille traditionnelle, sans laquelle on ne saurait rétablir de consensus. Si l'on veut dégager un consensus, il faut élaborer une approche globale des difficultés que connaissent les différents éléments de la famille. On pourrait ainsi mettre clairement en évidence les vrais problèmes pour élaborer des programmes pertinents aux niveaux de décision national, régional et international.

28. De ce point de vue, l'ONU a un rôle essentiel à jouer en favorisant une analyse approfondie de la question pour encourager la population à s'approprier le processus de développement. En Afrique, la famille peut être le point de départ des actions visant à résoudre les problèmes de développement social car c'est l'une des institutions les plus solides et les plus stables. Même si elle ne fait pas l'objet d'une définition consensuelle, la notion de famille est solidement ancrée et généralement admise en Afrique. Il importe d'ailleurs de noter que l'absence de définition de certaines catégories sociales telles que les populations autochtones et les handicapés n'a pas empêché la communauté internationale de se mobiliser en faveur de ces groupes.

29. La délégation béninoise s'étonne de ce que l'effectif du Groupe pour la famille ait été réduit à une seule personne et qu'aucun budget ne lui ait été alloué pour la période 2004-2005. Elle propose que le Secrétaire général charge un comité multidisciplinaire spécial composé d'experts indépendants représentant toutes les écoles de pensée d'examiner la question de la famille et d'établir pour la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale un rapport qui comporte des recommandations concernant la rationalisation des programmes portant sur la famille et ses différents éléments.

30. Le Bénin, qui a organisé en août 2003 un séminaire préparatoire en vue de l'anniversaire de l'Année internationale de la famille, tiendra une conférence régionale préparatoire en 2004. Il faudrait organiser des manifestations de ce type dans d'autres régions du monde avant la cérémonie qui aura lieu à New York. La communauté internationale aurait ainsi la possibilité de redonner à la famille la place qu'elle mérite.

31. **M. Wardono** (Indonésie) dit que, malgré les années passées depuis la tenue des grandes conférences des Nations Unies sur le développement social, peu de progrès ont été accomplis. Il importe d'aller de l'avant et que la formulation des politiques débouche sur des actions concrètes. Il est par ailleurs essentiel de placer l'être humain au centre du développement.

32. La cohérence des politiques et les partenariats étant désormais des éléments capitaux de l'organisation des programmes actuels en faveur du développement, l'intervenant appuie les recommandations que le Secrétaire général a formulées sur ces questions dans le document A/58/172.

33. Sa délégation engage vivement la communauté internationale à mettre en place des conditions propices au développement. Il convient d'accroître la participation du secteur privé, non seulement dans les domaines économiques mais aussi dans celui du développement social, et d'intégrer la responsabilité et la transparence sociales dans les programmes de travail de tous les organismes des Nations Unies.

34. Les jeunes étant une composante essentielle du capital humain pour le développement national, il faudrait adopter une politique qui privilégie l'emploi des jeunes au niveau macroéconomique. L'Indonésie se félicite à ce titre de l'initiative des pays pilotes présentée à l'annexe II du rapport du Secrétaire général sur la promotion de l'emploi des jeunes (A/58/229) et a célébré la Journée internationale de la jeunesse en lançant un réseau indonésien pour l'emploi des jeunes.

35. Les questions relatives au vieillissement de la population ont occupé une place centrale dans la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement de l'Indonésie qui estime qu'il est essentiel de mettre en place un environnement favorable et porteur pour les personnes âgées.

36. L'Indonésie note une coupure épistémologique dans la promotion et la protection des droits des

handicapés qui ne sont plus envisagées d'un point de vue humanitaire mais juridique. Cette évolution suppose non seulement un renforcement des institutions et des capacités, mais aussi une collaboration avec les organisations non gouvernementales compétentes. L'Indonésie se félicite que le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées ait créé un groupe de travail pour établir et soumettre un projet de texte. Ce groupe devrait examiner la question à la fois du point de vue des droits de l'homme et en se plaçant dans la perspective du développement.

37. L'Indonésie, qui accorde une grande importance à la famille en tant que cellule de base de la société, appuie des programmes qui visent à renforcer la capacité des familles à se prendre en charge. En 2004, le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille devrait donner aux États Membres l'occasion de réaffirmer leur attachement à la promotion de la famille.

38. **M. Hyassat** (Jordanie) dit que sa délégation souscrit à la déclaration que le représentant du Maroc a faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/58/172), qui comporte une analyse des recommandations que la Commission du développement social a formulées à sa quarante et unième session sur le thème prioritaire de la « coopération nationale et internationale au service du développement social », constituera un outil précieux pour les pays en développement qui cherchent à satisfaire leurs besoins socioéconomiques.

39. L'étude et l'évaluation des conséquences du développement social sur la famille ont été négligées. À l'approche du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, la formulation des politiques de développement social et économique doit faire une place plus large à la famille. C'est pourquoi la Jordanie a créé un Conseil national des affaires familiales, placé sous la présidence de S. M. la Reine Rania Al-Abdullah, pour améliorer la qualité de vie des familles jordaniennes et formuler une stratégie nationale en matière d'affaires familiales.

40. La communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour que les handicapés aient des conditions de vie adéquates qui tiennent dûment compte de leurs droits et de leur pleine participation au développement et aux prises de décisions. La Jordanie accueille avec satisfaction le rapport de la deuxième session du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées.

41. Il est essentiel de prendre les mesures nécessaires pour assurer le suivi et la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement si l'on veut tirer parti de l'expérience des personnes âgées et mettre à leur disposition les meilleurs services et la meilleure aide sociale au lieu de les considérer comme une charge.

42. **M^{me} Tejima** (Japon) dit que les différentes questions liées au développement social que l'ONU examine se posent tant aux pays en développement qu'aux pays développés, car les uns comme les autres souhaitent améliorer les conditions de vie de tous les membres de la société. C'est la raison pour laquelle sa délégation appuie la recommandation qui figure au paragraphe 49 du rapport du Secrétaire général (A/58/172). Le Gouvernement japonais, qui est déterminé à appliquer les recommandations du Sommet mondial pour le développement social, s'attaque à ces questions sur différents plans.

43. En ce qui concerne la question des personnes handicapées, le Japon est l'un des membres du groupe de travail que le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées a mis en place pour établir et soumettre un projet de texte. Il a également accueilli quatre conférences internationales sur la question en octobre 2002 et travaille avec toutes les parties prenantes tout en renforçant sa collaboration avec les organisations non gouvernementales spécialisées dans les questions liées à l'invalidité. Il faut que toutes les institutions des Nations Unies se mobilisent davantage et que les capacités du Département des affaires économiques et sociales soient renforcées à cet effet.

44. Sa délégation accueille avec satisfaction le plan de campagne pour la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement qui figure dans le rapport du Secrétaire général sur la suite

donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/58/160). Le Japon, dont la population vieillit à une vitesse inégale, a remanié son système socioéconomique et entrepris des réformes de son régime de retraite et de son système de soins pour faire face au vieillissement de la population. Ces réformes lui semblent compatibles avec le plan de campagne et il espère que les idées qui les ont inspirées pourront servir à la communauté internationale.

45. **M. Knyazhinskiy** (Fédération de Russie) dit que l'éradication de la pauvreté, qui est une priorité sociale pour son gouvernement, est impossible sans croissance économique et en l'absence d'un partenariat entre les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile et de politiques fédérales viables dans le domaine de l'emploi. La mise en œuvre du nouveau programme de développement économique et social de la Fédération de Russie devrait permettre de réduire la pauvreté d'ici à 2006 et d'améliorer la protection sociale de la population. Son gouvernement prévoit également d'améliorer l'efficacité des services sociaux tout en renforçant les institutions démocratiques et la société civile.

46. La Fédération de Russie apprécie à sa juste valeur les travaux de la Commission du développement social, qui devrait rester le principal organe de coordination pour les questions concernant les jeunes, le vieillissement, les handicapés et la famille. À cet égard, et afin d'améliorer l'efficacité au niveau national des activités de coopération internationale menées sous les auspices de l'ONU, il faut apporter une aide économique et sociale ciblée aux pays qui en ont besoin. La politisation risquant uniquement de compromettre les actions communes, il convient de préserver le consensus international autour des questions sociales.

47. En ce qui concerne les personnes handicapées, la Fédération de Russie est heureuse de participer aux négociations relatives à une convention intégrée qui vise à protéger et à promouvoir leurs droits. L'année 2003 a été proclamée Année des personnes handicapées et les mécanismes de mise en œuvre nécessaires ont été créés par décret présidentiel. La Fédération de Russie appuie par ailleurs sans réserve les actions que mène l'Organisation pour intensifier la coopération internationale afin de soutenir les familles et se prépare actuellement à célébrer le dixième anniversaire de l'Année de la famille. Un programme fédéral a également été lancé pour aider les jeunes familles

tandis que des réformes législatives ont récemment été entreprises en faveur des familles à faible revenu. Des mesures sont en outre prises pour que les familles ayant des enfants bénéficient aussi de services sociaux.

48. Dans le cadre de la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement la Fédération de Russie a entrepris de réformer radicalement son régime de retraite pour donner à chacun un plus grand choix parmi les différentes formules d'investissement possibles.

49. **M. Gautam** [Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)] souligne l'importance du développement social dans le monde, en particulier en ce qui concerne des questions liées à la famille, pour la mission de l'UNICEF. Le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, qui sera célébré en 2004, revêt une importance toute particulière pour le Fonds puisque celui-ci s'acquitte de son mandat conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, dont le préambule reconnaît que la famille joue un rôle central.

50. Depuis la première Année internationale de la famille, en 1994, de nombreux ménages ont vu leur revenu augmenter, mais beaucoup vivent encore dans une pauvreté extrême et les disparités entre riches et pauvres s'accroissent. Les familles sont soumises à de nouvelles pressions du fait de l'urbanisation, de la mondialisation, des conflits et des déplacements de population; de nombreuses structures familiales traditionnelles sont détruites par l'épidémie de VIH/sida, en particulier en Afrique subsaharienne, tandis que de nouvelles structures voient le jour et que de nouvelles pratiques thérapeutiques se mettent en place. L'épidémie a privé plus de 13 millions d'enfants d'au moins un de leurs parents. Ces enfants sont élevés par d'autres membres de leur famille ou par des frères ou sœurs à peine plus âgés. On compte plus d'un million d'orphelins et d'enfants séparés de leur famille par la guerre. Compte tenu des pressions exercées sur les familles par le passage à l'économie de marché, en Europe centrale et orientale, plus de 2 millions d'enfants sont élevés en institution et ce chiffre ne cesse d'augmenter.

51. La famille, qui reste l'environnement le plus stable pour élever les enfants et le plus soucieux de leur bien-être, mérite toute notre attention et un appui sans réserve. La mission de l'UNICEF, qui est de veiller à ce que chaque enfant vive, s'épanouisse et

devienne un membre productif de la société, serait grandement facilitée si l'on soutenait les familles. Il faut à cette fin protéger les droits des enfants et des femmes en encourageant l'équité du traitement des deux sexes, une attitude responsable des pères et le partage des responsabilités parentales et en promouvant les droits de la femme. La Convention relative aux droits de l'enfant souligne que les États parties ont l'obligation d'assurer le bien-être des enfants. Les pouvoirs publics pourraient soutenir les familles en facilitant leur accès aux services de santé, en les aidant à améliorer leurs compétences et leurs capacités, en éliminant les obstacles à la participation active des pères et en soutenant le statut juridique des femmes en tant que mères, épouses, chefs de famille et responsables locales.

52. L'UNICEF, qui estime que la famille constitue le meilleur environnement pour l'exercice effectif des droits des enfants, élabore actuellement un plan d'action pour l'Année internationale de la famille que son Conseil d'administration examinera lors de sa session de janvier 2004. Ce plan consistera essentiellement à : soutenir les familles dans le cadre des programmes internationaux du Fonds et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; mettre en œuvre des programmes nationaux et régionaux de collecte et d'échange d'informations et de sensibilisation; souligner l'importance qu'il y a à soutenir les familles dans le cadre des activités opérationnelles que les organismes des Nations Unies mènent au niveau national; mettre au point de nouveaux moyens pour aider les enfants des familles démunies, en particulier les enfants que le sida a privés de leurs parents, les enfants soldats et d'autres victimes des conflits armés et de l'éclatement des familles; encourager et appuyer les associations de membres du personnel de l'UNICEF à soutenir les familles.

53. L'intervenant ne doute pas qu'en 2004, les pouvoirs publics, la société civile et les organisations internationales saisiront ensemble toutes les occasions de soutenir les familles afin de protéger les droits de tous les enfants partout dans le monde. L'UNICEF intensifiera ses efforts pour soutenir les familles lors du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà afin de contribuer à construire un monde qui soit réellement digne des enfants.

54. **M. Langmore** [Organisation internationale du Travail (OIT)] accueille avec satisfaction le rapport du

Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/58/172), qui met en évidence les stratégies essentielles visant à placer l'être humain au centre du développement, mais note par ailleurs l'existence d'inégalités croissantes aux niveaux à la fois international et national. On pourrait attribuer ces inégalités à l'absence de cohérence des politiques, à l'antagonisme des politiques macroéconomiques nationales et des objectifs sociaux et à la tendance croissante à subordonner les objectifs de développement social à long terme à la politique économique à court terme. Toutefois, si l'interdépendance économique et financière croissante des pays de la planète limite les possibilités d'action indépendante au niveau national, elle a aussi doté la communauté internationale de capacités accrues pour prendre des décisions collectives efficaces en vue de réaliser des objectifs de développement social.

55. Conformément aux engagements pris à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tous les pays devraient inscrire la croissance de l'emploi et la réduction de la pauvreté parmi leurs objectifs macroéconomiques et mettre en œuvre des politiques rigoureuses pour atteindre ces objectifs. Ils accéléreraient ainsi le rythme du développement socioéconomique national et créeraient une synergie. La conjoncture internationale serait alors plus favorable au progrès social et à la croissance économique au niveau national.

56. Bien que la communauté internationale ait reconnu la nécessité d'une telle approche et malgré les engagements liés aux objectifs du Millénaire pour le développement, la croissance de l'emploi et la réduction de la pauvreté ne figurent toujours pas dans certaines stratégies de réduction de la pauvreté et ne sont pas toujours encouragées par les institutions financières internationales. L'aide publique au développement s'est accrue, mais de violents conflits et des dépenses militaires ont grevé les rares ressources disponibles alors que le chômage et la pauvreté continuent d'augmenter à travers le monde. Dans ce contexte, les travaux du Réseau pour l'emploi des jeunes revêtent une importance capitale; à cet égard, les actions visant à réellement soutenir et réglementer les coopératives sont une des centaines de façons de promouvoir un fonctionnement socioéconomique efficace et une réelle croissance de l'emploi.

57. En ce qui concerne la participation, malgré les progrès considérables accomplis lors des consultations tenues pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté, il reste encore beaucoup à faire dans de nombreux pays pour mobiliser davantage les parlements et les groupes de la société civile tels que les syndicats, les entreprises, les églises et les associations locales. On contribuerait sans doute grandement à améliorer la cohérence des politiques si on réduisait le déficit démocratique international.

58. **M. Scholvinck** (Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social), évoquant le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, souligne que sa Division reste attachée à la famille en tant que pièce maîtresse de la protection sociale des individus. De nombreuses activités ont été prévues: le Secrétaire général prononcera une déclaration le 4 décembre 2003 et d'autres possibilités sont en cours d'examen; un groupe d'experts chargé du suivi des questions liées à la famille se réunira du 10 au 12 décembre 2003; une étude internationale sur les tendances ayant une incidence sur les familles dans toutes les régions du monde sera diffusée dès qu'elle sera prête; une étude récente sur le VIH/sida et la famille sera diffusée et un atelier d'orientation sur le VIH/sida et la protection des familles sera organisé, probablement à Cape Town, début 2004; un rapport sur les indicateurs relatifs à la famille sera bientôt publié dans toutes les langues officielles. Lors de la Journée internationale de la famille, des activités seront organisées au Siège en collaboration avec le Département de l'information et des organisations non gouvernementales; les préparatifs de ces activités commenceront début 2004.

59. En réponse au représentant de l'Égypte, l'intervenant dit qu'un membre du personnel de sa Division travaille à plein temps sur les questions relatives à la famille. Compte tenu du rôle que la famille joue par rapport aux jeunes, aux handicapés, au vieillissement et à la prévention des conflits, il lui semble cependant préférable, pour mieux tirer parti de l'ensemble des ressources de la Division, de prendre en compte les questions relatives à la famille dans tous les aspects des travaux de la Division plutôt que de compartimenter les tâches. Enfin, en réponse au représentant de la Suisse, il dit que 35 États Membres ont répondu à la demande d'information formulée par le Secrétaire général à l'occasion du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille.

60. **M. Roshdy** (Égypte), remerciant le Directeur de ces précisions, dit que sa délégation se réserve le droit de revenir sur la question après examen des informations fournies.

61. **M^{me} Elisha** (Bénin) s'inquiète de l'avenir de l'Année internationale de la famille et du suivi des questions familiales, auxquels aucun budget n'a été alloué pour 2004-2005. Sa délégation est fermement convaincue qu'il faut non seulement renouveler les ressources allouées à la famille mais les augmenter.

62. **M^{me} Mohamed Ahmed** (Soudan) se demande si une personne à plein temps peut gérer à elle seule les questions relatives à la famille. Elle aimerait savoir s'il a été envisagé de faire une division du Groupe pour la famille pour tenir compte de son importance et souhaiterait également être informée des mesures prévues au-delà de l'Année internationale de la famille.

63. **M. Scholvinck** (Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social) réaffirme que la prise en compte systématique des questions relatives à la famille permettra d'utiliser toutes les ressources de la Division jugées utiles pour gérer ces questions. Tous les travaux et les rapports de la Division tiendront dûment compte des questions relatives à la famille comme le fait par exemple l'UNICEF dans ses travaux sur la protection des enfants. Le personnel de la Division devrait être capable de traiter toutes les questions selon que de besoin sans qu'il soit nécessaire de créer des services ou des divisions distincts. Les travaux de la Division concernant les jeunes, les handicapés, le vieillissement et les conflits tiendront donc compte des questions relatives à la famille.

64. **M. Cumberbatch** (Cuba), revenant sur la question qu'il a soulevée lors de la séance précédente, rappelle que la coopération internationale est indispensable au développement social.

65. **M. Scholvinck** (Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social) note que la section C du rapport du Secrétaire général (A/58/172) souligne le caractère essentiel de la coopération internationale pour la réalisation des objectifs de développement et la création d'un contexte favorable.

66. **M^{me} Abdul-Aziz** (Malaisie) s'enquiert de la répartition interne des ressources allouées aux questions relatives aux jeunes, aux handicapés, au

vieillesse et à la famille; elle demande notamment si des responsables ou des services distincts ont été chargés de chacune de ces questions.

67. **M. Scholvinck** (Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social) dit qu'il a procédé à une refonte de la Division qui ne compte plus quatre services mais désormais quatre responsables, respectivement chargés des questions relatives aux jeunes, au vieillissement, à la famille et aux handicapés; ces questions, qui sont étroitement liées, doivent être traitées, lorsque cela est nécessaire, selon une approche concertée, cohérente et complémentaire de façon à tirer parti au mieux des ressources humaines disponibles.

68. **M^{me} Al Haj Ali** (République arabe syrienne) dit qu'il lui semble que le Secrétariat a pour tâche de mettre en œuvre les politiques que l'Assemblée générale définit dans ses résolutions et demande si l'Assemblée générale lui a confié la tâche de prendre systématiquement en compte les questions relatives à la famille.

69. **M. Scholvinck** (Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social) dit que l'Assemblée générale définit les grandes orientations des travaux du Secrétariat, mais que ce dernier peut ensuite opter pour les méthodes qui lui semblent adaptées et pertinentes. Il compte donc continuer d'intégrer les questions relatives à la famille dans les travaux de la Division pour leur conserver une place centrale.

70. **M. Gibbons** (Irlande), s'exprimant au nom de la présidence de l'Union européenne, réaffirme que celle-ci soutient sans réserve les mesures prises par le Secrétaire général pour réformer le Secrétariat et en améliorer l'efficacité et rappelle que celles-ci continuent de faire l'objet de débats de haut niveau à l'Assemblée générale.

La séance est levée à 17 h 20.